

Projet hydraulique et environnemental de Saint-Siméon- de-Bressieux

Compte-rendu de la réunion
d'approfondissement n°2 du
21 janvier 2021

Public agricole



Accompagnement concertation : RES PUBLICA
www.respublica-conseil.fr

Commune partenaire

Partenaires financiers



Personnes présentes :

Vivian VISINI, Romain CHAVODONNA ; Téréo
Eric SAVIGNON, Christian DESCOURS ; Commune Saint Siméon
Alexia GIROUD, Héloïse DORANLO, Patrick DENOLLY ; SIRRA
Ferme du Sozea (BARATIER Simon et Pascal), Bergerie des Templiers (GOURDAIN JF), SAVIGNON
Yann, BERRUYER Patrick, DOUCET Franck, ROUDET Didier, VALLET Pierre, BREYMAND JL,
JACQUEMET Bernard

Personnes excusées :

CHENAVAS Coralie, BREYMAND Didier

Points abordés à l'ordre du jour :

- Bilan du diagnostic engagé par la Chambre d'Agriculture auprès de chaque exploitant
- Rappel des éléments composant le schéma hydraulique et environnemental
- Perspective sur les scénarii d'aménagements à l'aval du chemin du Vernay

Rappel du contexte

L'atelier d'approfondissement avait pour objectif d'apporter des éléments de compréhension supplémentaires et de développer les aspects du projet sur la partie aval du territoire. L'atelier a été introduit par le bilan de la Chambre d'Agriculture dont la mission était de rencontrer les exploitants agricoles impactés afin d'établir un état des lieux de l'activité agricole sur le secteur et cerner les impacts pour faire des propositions d'améliorations.

Echanges liés aux résultats

- **Le bilan des rencontres individuelles menées par la Chambre d'Agriculture met en exergue les demandes de la profession :**
 - ✓ Conserver l'accès aux parcelles agricoles : *Le projet dans sa version finale permettra l'accès à l'ensemble des parcelles.*
 - ✓ Compensations foncières (réserve foncière), compensations financières pour perte de valeur en cas de modifications de cultures : *ces mesures de négociation feront l'objet de la seconde mission de la Chambre d'Agriculture dans une phase ultérieure*

- ✓ limiter l'emprise des aménagements sur des terrains agricoles : le projet dans sa version finale présentera la meilleure équation entre emprise foncière et faisabilité technique et hydraulique.
- ✓ Mettre en place des systèmes qui servirait pour l'irrigation.

Il pourrait être envisagé des projets d'irrigation portés par les exploitants agricoles locaux valorisant la ressource en eau superficielle de la rivière Vieille une fois que le projet hydraulique sera mis en place. En effet, selon le volume attiré à chaque sous unité du bassin versant Bièvre Liers Valloire, des projets de prélèvement au fil de l'eau peuvent être envisagés. Pour leur faisabilité, se rapprocher de la Chambre d'Agriculture, du SAGE et des services de l'Etat (DDT) afin de connaître la réglementation en vigueur et les prescriptions à respecter pour la réalisation d'un tel projet.
- ✓ Défavorable au cheminement piéton le long du cours d'eau pour des raisons de :
 - Perte du classement en bande enherbée si un cheminement est défini en sentier, impliquant une emprise foncière plus large ;
 - Obligation de mise en place d'une ZNT en fonction des produits de traitement
 - Crainte de dépôt de déchets sauvages ;
 - Crainte de vol de production.
- **Modification de la dynamique d'écoulement de la nappe en amont ou aval de la digue :** *La dynamique d'écoulement de la nappe en aval de l'ouvrage de rétention restera à l'identique. En revanche en amont de l'ouvrage pour favoriser un réessuyage des sols, un fossé drainant sera envisagé si nécessaire. Cela sera à convenir avec les exploitants concernés. A noter que le secteur de Chardonnères présente actuellement bon nombre de fossés qui seront maintenus dans le cadre du projet.*
- **La négociation foncière :** elle interviendra dans un second temps lorsque la phase de concertation sera finie et que les éléments du schéma d'aménagements, sur leur principe, seront actés. De nombreuses pistes seront à exploiter :
 - Echange de parcelle ;
 - Rachat partielle ou intégrale de la parcelle ;
 - Indemnités
- **Favoriser l'infiltration dans les sols pour recharger la nappe via la réalisation d'un bassin d'infiltration.**

Le sous-sol de la plaine de Jarfanière présente des capacités d'absorption qui peuvent être valorisées mais pas pour des volumes de crue de 100 000 m³ sur des durées courtes de quelques heures. Concernant la recharge de la nappe, un bassin de stockage des eaux de crue, fonctionnant à partir de la Q10 ne peut être la porte d'entrée pour une recharge effective même partielle de nappe.
- **Les contraintes liées aux traitements des cultures.** Les contraintes de traitement, pour les noyers, relatives à l'épandage ou aux nitrates, seront considérées dans le projet final. Si cela implique des pertes d'exploitation un travail sera à engager avec la Chambre d'Agriculture afin d'en évaluer les pertes et les outils de compensation. Cette démarche relève de la mission de négociation future de la Chambre d'Agriculture.

- **Déplacement de la digue de Chardonnières sur les parcelles boisées pour limiter l'impact sur les parcelles cultivées** : L'emplacement actuel suit le point bas de la topographie naturelle afin de stocker le plus d'eau sans avoir à créer un ouvrage supérieur à 3m de haut. Néanmoins sa localisation pourra être revue à la marge mais visant toujours l'objectif d'une faisabilité technique.
- **La possibilité de mettre l'excédent de déblai en aval de l'ouvrage de rétention avec une pente de 6%**. Une pente de 4% semble davantage acceptable par les exploitants concernés qui soulignent également la difficulté de travailler une terre remaniée. Le Président de la Chambre d'Agriculture, fort de son retour d'expérience, précise que dans des conditions climatiques adéquates, accompagné d'un cahier des charges exigeant et suivi par un expert agronome avant, pendant et après travaux et en effectuant le remblai dans les règles de l'art, les rendements des terres remaniées ne sont pas pénalisés.
- **A l'aval du chemin du Vernay** : actuellement le projet n'a pas étudié des aménagements du cours d'eau du Vernay sur sa partie aval. Il a été présenté 3 scénarii d'aménagements pour illustrer les tenants et conséquences de chacun d'entre eux.
 - 0) aucun recalibrage du ruisseau du Verney impliquant une fréquence de débordement annuelle,
 - 1) proposition d'un élargissement du lit réduit (3m) qui fera transiter une Q2 mais aura pour conséquence de larges débordements en crue supérieure
 - 2) proposition d'un élargissement du lit à 7m pour faire transiter une Q10, des débordements seront occasionnés moins fréquemment ;
 - 3) proposition de remonter une des berges pour favoriser le déversement sur un côté

Un travail de fond sera entrepris avec les exploitants concernés afin d'être à l'écoute de leurs contraintes et souhaits.
- **Secteur du ruisseau du Vernay** : il a été soulevé que des érosions se forment lorsque le ruisseau fait un virage à angle droit (secteur du lagunage). Plusieurs options sont possibles : soit un renforcement de berge pour protéger les enjeux (irrigation) soit un adoucissement de l'angle qui nécessitera plus d'emprise. L'option de déplacer le lit n'est pas forcément la plus économique au regard des enjeux.
- **Il a été souligné la présence d'axes de ruissellement importants notamment sur le secteur du Verdin.**

Etapes à venir

Rencontres sectorisées avec les exploitants agricoles prévues courant mars-avril 2021.



RES PUBLICA

LE DIALOGUE COLLABORATIF

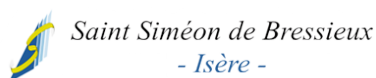
Accompagnement concertation : RES PUBLICA
www.respublica-conseil.fr
contact@respublica-conseil.fr
01.46.1144.70

Préserver. Protéger. Gérer durablement la ressource en eau.

SIRRA
366, rue Stéphane Hessel
ZAC des Basses Echarrières
38440 Saint-Jean-de-Bournoy
Tél.: 04 74 59 73 08
contact@sirra.fr
www.sirra.fr



Commune partenaire



Saint Siméon de Bressieux
- Isère -



établissement public de l'État

Partenaires financiers

